

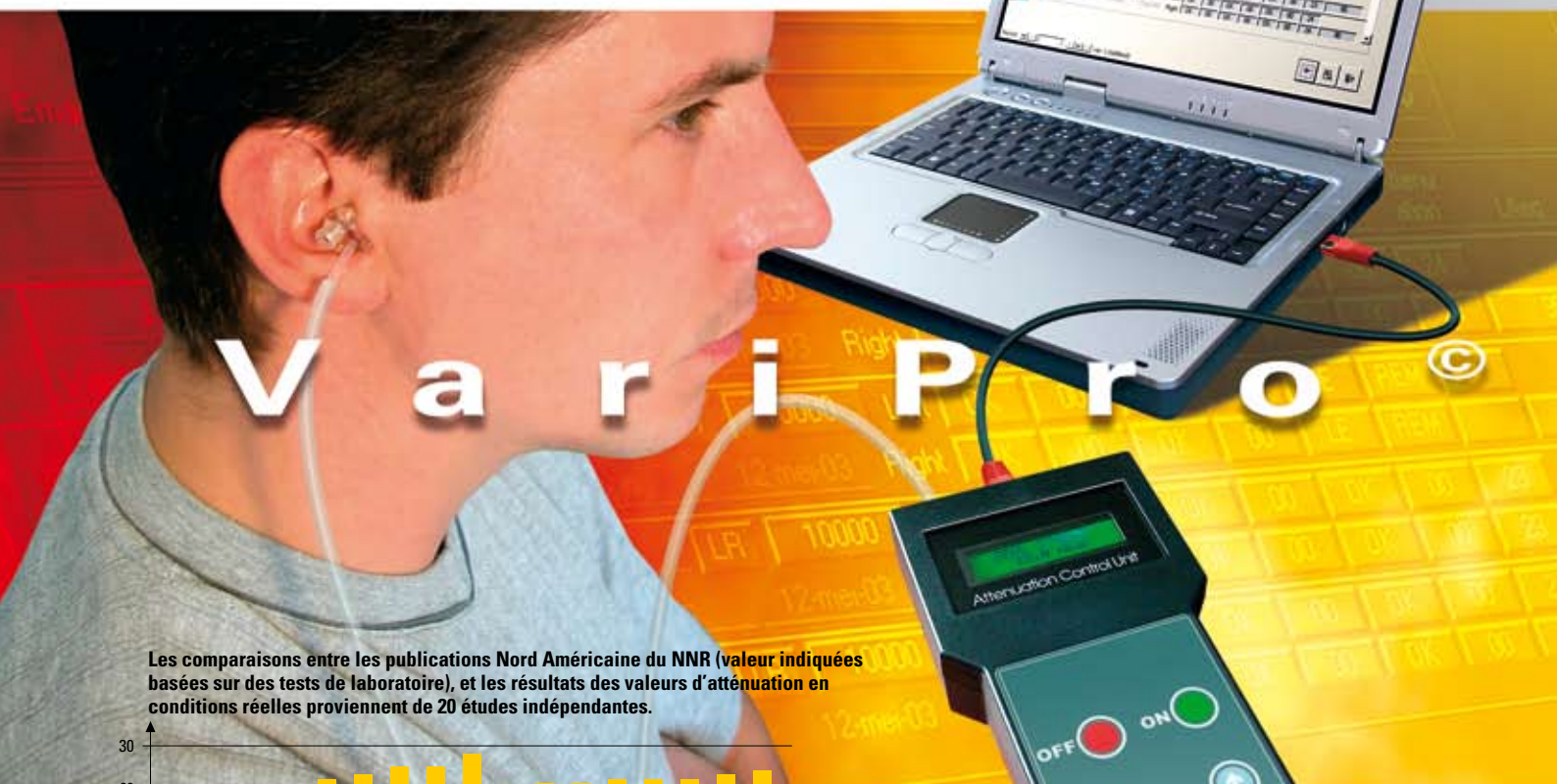
## Programme global de protection de l'ouïe

Malgré que les protections individuelles soient largement présentes sur le marché, force nous de constater que la surdité professionnelle fait encore aujourd'hui partie des trois atteintes professionnelles les plus courantes.

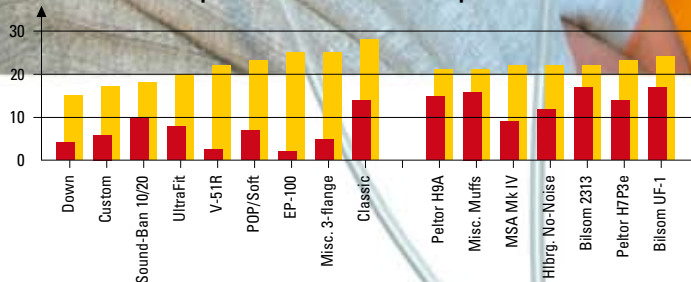
La mise à disposition de protections auditives ne constitue donc pas, en temps que mesure isolée, une protection suffisante.

Les performances en conditions réelles de ces protecteurs auditifs sont inférieures par rapport à celles testées en laboratoire qui ont permis d'obtenir le label de conformité du produit.

Pour lutter contre la surdité professionnelle, il est impératif de considérer le problème de manière globale. La solution: le Varipro®, un programme préventif du protection de l'ouïe.



Les comparaisons entre les publications Nord Américaine du NNR (valeur indiquées basées sur des tests de laboratoire), et les résultats des valeurs d'atténuation en conditions réelles proviennent de 20 études indépendantes.



■ Réelle E. H. Berger, 1993, copyright 2000 Aearo Company.  
 ■ En laboratoire

### En quoi consiste le Varipro®?

Le Varipro® peut être décrit comme une politique de prévention avec la garantie, pour chaque utilisateur, de diminuer les risques de surdité professionnelle. Ceci implique des contrôles annuels de tous les paramètres qui peuvent influencer l'efficacité des protections anti-bruit. Un rapport comprenant le détail de toutes les interventions réalisées pour chaque utilisateur est remis à l'employeur. Une fois par an, nous délivrons un certificat de lutte contre la surdité professionnelle.

## Méthode

Chaque utilisateur est équipé d'une paire d'otoplastiques Variphone® réalisés sur mesure. Le procédé unique des deux canaux nous permet de réaliser rapidement et efficacement des contrôles de qualité.

## Motivation

Chaque utilisateur est placé devant ses propres responsabilités; il reçoit une information claire sur les risques liés au bruit et un explication personnalisée de l'utilisation correcte de ses protections anti-bruit.

## Contrôles

Les contrôles annuels portent sur le confort, les réglages d'atténuation et les aspects pratiques d'une utilisation quotidienne. Tous les contrôles d'atténuation sont réalisés à l'aide d'un appareil de mesure digital.

## Entretien

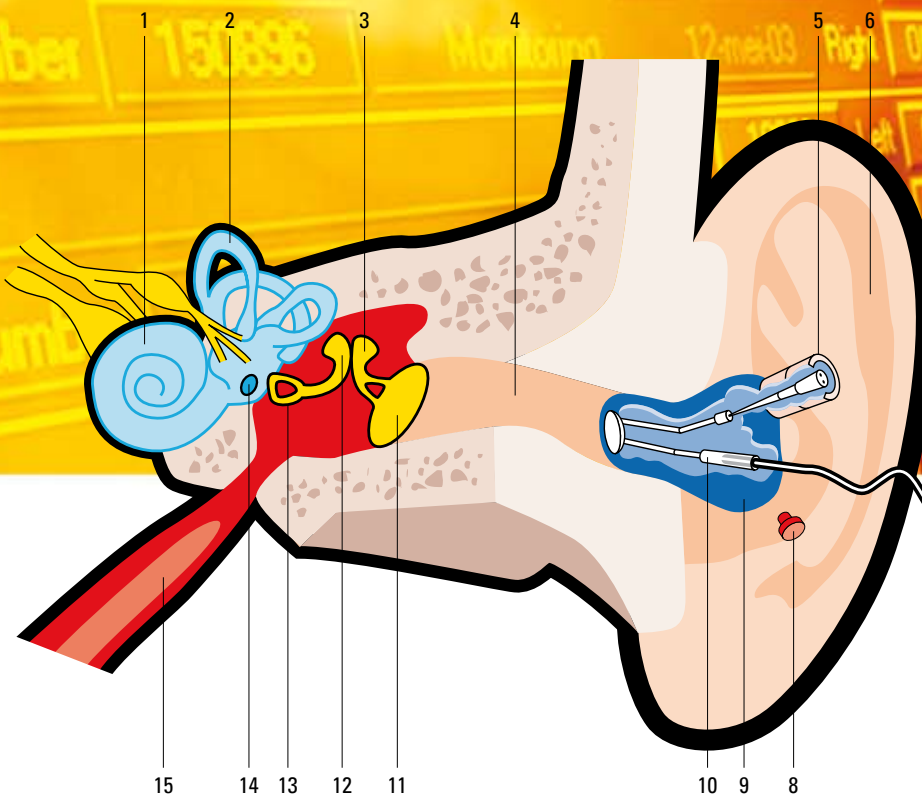
Tous les Variphone® sont nettoyés aux ultra-sons.

## Un système central de gestion des données.

Toutes les données importantes concernant les travailleurs qui portent des Variphone® sont centralisées dans une base de données qui nous permet d'établir un relevé historique pour chacun. Un rapport périodique est transmis à l'employeur afin de l'informer de façon optimale.

## Garantie

Les protections anti-bruit faisant partie du programma Varipro® bénéficient d'une garantie illimitée dans le temps: en cas de défaut ou de dysfonctionnement, ils sont remplacés gratuitement. De plus VariPro prévoit une garantie en cas de perte (moitié-prix).



1. Cochlée
2. Canaux semi-circulaires
3. Marteau
4. Conduit auditif externe
5. Valve d'atténuation
6. Pavillon de l'oreille
7. Appareil de mesure ACU
8. Bouchon de fermeture
9. Protection anti-bruit Variphone®
10. Canal de test d'étanchéité
11. Tympan
12. Enclume
13. Etrier
14. Fenêtre ronde
15. Trompe d'Eustache

**Variphone Benelux N.V.**  
Deusterstraat 72  
3990 Peer (BE)  
Tel: +32 (0) 11668120  
Fax: +32 (0) 11636472  
Internet: [www.variphone.com](http://www.variphone.com)  
E-mail: [info@variphone.com](mailto:info@variphone.com)

**VARIPHONE**

Distributeur officiel